

Conditions générales de location

Location

La location d'un appartement n'est définitive qu'après confirmation écrite et réception d'un **acompte de 25%** du montant total mentionné sur le contrat. L'acompte doit être versé sur notre compte dans le délai de paiement indiqué sur le contrat. La réception de l'acompte est confirmée par e-mail. En versant l'acompte, le locataire confirme avoir lu et accepté les conditions générales de location telles qu'elles sont mentionnées sur www.midivacance.ch. **Le solde** doit être versé sur notre compte au plus tard un mois avant le début de la location. La réception du paiement du solde sera confirmée par e-mail.

Les appartements peuvent être occupés au maximum par le nombre de personnes indiqué pour chaque appartement. Toute dérogation nécessite l'accord du bailleur.

Tarif

Le tarif confirmé comprend la mise à disposition de votre appartement entièrement meublé pour la durée de location convenue. Le prix comprend l'eau, l'électricité, le gaz, le linge de lit, de cuisine et de table, le nettoyage final, les taxes de séjour et Internet (*Internet avec un volume de données limité. Si vous avez besoin de plus de données, p.ex. streaming, nous vous recommandons d'installer votre propre hotspot*).

Début de location et départ

L'appartement vous est remis nettoyé. Pendant la durée de la location, le nettoyage de l'appartement est à la charge du locataire. Au moment du départ, l'appartement doit être laissé propre et en ordre. Arrivée à la date confirmée à partir de 16 heures, départ le jour confirmé avant 10 heures.

Assurance

Le bailleur décline toute responsabilité en cas de vol dans la maison, sur le parking ou sur l'ensemble du terrain du Clos Méjean. Pour votre protection, les portes des parkings doivent toujours être fermées à clé. Conformément au code civil français (art.1730-1733), le locataire est responsable des dommages qu'il cause au bien loué et aux autres locataires. Le locataire est tenu de souscrire une assurance cor-rispondante (à terme), s'il n'en dispose pas déjà.

Annulation

Si le locataire ne peut pas commencer la location comme convenu, l'annulation doit nous être communiquée par écrit, par lettre recommandée ou, exceptionnellement, par e-mail.

En basse et moyenne saison, l'acompte versé est perdu si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début de la location. La différence des paiements effectués sera remboursée.

En haute saison, l'annulation est gratuite jusqu'à 45 jours avant le début de la location. Dans ce cas, les paiements effectués sont intégralement remboursés. En cas d'annulation entre 45 et 15 jours avant le début de la location, 50% du montant total de la location est perdu. La différence avec les paiements déjà effectués est remboursée. En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la location, 100% du montant total de la location est retenu. Les vacances interrompues prématurément ne sont pas remboursées. Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation.

Couverture pandémie COVID

Si une interdiction d'entrée est décrétée par les autorités françaises en raison d'une pandémie, l'annulation est gratuite. Les paiements effectués seront intégralement remboursés.

Piscine

Selon la loi française. Les piscines doivent être protégées par une clôture ou une alarme. Les enfants et les personnes ne sachant pas nager ne doivent jamais être laissés seuls au bord ou dans la piscine. La barrière/l'alarme ne remplace pas l'obligation de surveillance et toute responsabilité est déclinée.

Les chiens ne sont pas tolérés dans la piscine.